

**NOTES POUR L'ALLOCATION DE MONSIEUR GAÉTAN COUSINEAU,
PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE ET DES DROITS DE LA JEUNESSE,
À L'OCCASION DU DÉJEUNER CAUSERIE ORGANISÉ PAR LE CRARR**

(La version prononcée prévaut)

Montréal, le 10 décembre 2009

Monsieur le directeur du Centre de recherche-action sur les relations raciales,
Madame la chef de l'Opposition officielle,
Monsieur le chef de Projet Montréal,
Madame la présidente et porte-parole de Québec solidaire,
Chers conseillers municipaux,
Chers conseillers d'arrondissement,
Messieurs Frantz Benjamin et Bergman Fleury,
Professeur Blackett,
Chers membres du CRARR,
Mesdames et messieurs,

Je remercie chaleureusement le CRARR de m'avoir invité à prendre la parole dans le cadre de ce déjeuner causerie.

Et je me réjouis que nous profitons de cette occasion pour faire plus ample connaissance et poursuivre un dialogue constructif sur nos défis, nos réalisations et nos perspectives d'avenir. Je crois que chacune et chacun d'entre nous, doit continuer de s'engager résolument à défendre les droits de la personne, ici, maintenant.

Tout être humain possède des droits et libertés destinés à assurer sa protection et son épanouissement. Et tous sont égaux en valeur et en dignité...

Et c'est au nom de cette conviction profonde et inébranlable que je m'adresse à vous. Avec une solennité particulière aussi, puisque, aujourd'hui, en cette année 2009, plus de 60 ans se sont écoulés depuis la proclamation de la *Déclaration universelle des droits de l'Homme*.

Le mandat officiel de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse est de veiller à la promotion et au respect des droits au Québec. Notre but est d'améliorer la compréhension que le public a des droits de la personne, de promouvoir le respect des autres et de favoriser la réflexion et le dialogue.

Alors que nous vivons une période de crise économique importante, les attentes sont fortes. Les exigences élevées. Notre responsabilité, immense. Nous devons être à la hauteur de ces enjeux.

La Commission s'est d'ailleurs employée à faire la promotion des droits fondamentaux en misant sur des actions qui ont pour objectif de lutter contre la pauvreté, l'exclusion, les inégalités et la discrimination.

Comme vous le savez, depuis plusieurs années, la place de la religion dans l'espace public est un sujet fort discuté. C'est également un sujet au cœur des travaux de la Commission.

Nous avons emboîté le pas en publiant, dès juin 2008, *La Charte et la prise en compte de la religion dans l'espace public*. Ce document résume 30 ans de réflexion et de recherche-action sur les manifestations de la foi dans l'espace public, ainsi que les rapports entre l'État et la religion.

Ensuite, dans la foulée des travaux de la Commission Bou chard-Taylor, la Commission s'est dotée d'un service-conseil en matière d'accommodement raisonnable – que ce soit en matière de religion, de handicap, ou d'orientation sexuelle – qui s'adresse principalement aux employeurs et aux représentants syndicaux pour les guider à respecter les valeurs fondamentales à la base de la *Charte des droits et libertés de la personne*. Ce dossier, toujours d'actualité, continuera d'être l'objet de travaux de la Commission.

Il y a un an déjà, nous avons organisé un colloque ayant pour thème « *Pour une véritable intégration : droit au travail sans discrimination* ». Plus de 400 personnes y ont discuté de la reconnaissance des diplômes, de l'expérience acquise à l'étranger, ainsi que de la discrimination et des inégalités qui compromettent l'intégration au marché du travail des personnes racisées ou issues de l'immigration.

Enfin, la Commission a tout récemment participé aux consultations de l'Assemblée nationale sur le projet de loi 53. Cette consultation étudiait la création d'un poste de Commissaire aux plaintes chargé d'examiner les mécanismes de reconnaissance des compétences professionnelles, de la formation ainsi que des diplômes acquis à l'étranger.

La Commission se réjouit de la création d'un tel poste. En effet, nous sommes d'avis que ce poste favorisera l'exercice général du droit à l'égalité des professionnels formés à l'étranger tel que prévu à l'article 10 de la Charte, qui interdit la discrimination pour motifs race, couleur, origine ethnique ou nationale, ainsi que sexe et langue.

Déjà en 2007, la Commission avait recommandé la création d'une telle instance qui permettrait la reconnaissance des formations et diplômes acquis à l'étranger en vue d'assurer une meilleure intégration des personnes immigrantes au Québec.

En ces temps difficiles, la Commission s'est également engagée à défendre les droits économiques et sociaux des plus démunis.

Nous continuons d'intervenir afin de défendre les droits des aides familiales résidentes et des travailleurs agricoles saisonniers. Pour les premières, la Commission a émis un avis en décembre 2008 sur la conformité avec la Charte de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* et la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*.

Ces deux lois comportaient l'exclusion des travailleurs et des travailleuses domestiques aux protections offertes ordinairement à tous les autres travailleurs du Québec. Depuis la publication de cet avis, nous avons bon espoir qu'une modification législative permettra l'accès sans discrimination aux protections offertes par le régime d'assurance qu'administre la CSST. De plus, des discussions avec les représentants de la RAMQ permettront vraisemblablement d'éviter l'imposition du double délai de carence pour les aides familiales résidentes.

Au cours de la dernière année, nous avons tenu plusieurs rencontres de formations et de sensibilisation sur l'application de la Charte en milieu de travail, notamment auprès des employeurs agricoles qui embauchent les travailleurs étrangers temporaires en provenance du Mexique et du Guatemala. Ces séances abordent, entre autres, les questions du droit à l'égalité, en particulier dans l'embauche et dans l'hébergement de ces travailleurs agricoles saisonniers.

Dans le cadre de son travail de promotion et d'éducation, la Commission continuera de défendre les droits des personnes les plus vulnérables du Québec.

Vous aurez compris que faute de temps, je ne pourrai m'attarder sur ces nombreux enjeux de droits majeurs. Toutefois, je répondrai avec plaisir à vos questions sur ces dossiers après ma présentation.

Alors que la Commission est sur le point d'entreprendre une nouvelle planification stratégique, revenons quelques instants sur les deux grands projets entrepris par la Commission en 2009, soit la consultation sur le profilage racial et la publication récente d'un avis novateur portant sur les personnes itinérantes victimes de profilage social.

Non seulement la question du profilage racial nous interpelle vivement, mais elle est au cœur de nos préoccupations.

Nous avons tous une idée de ce qu'est le profilage racial, mais permettez ici que je vous livre la définition de la Commission :

« Le profilage racial désigne toute action prise par des personnes en situation d'autorité qui appliquent une mesure – sans justification raisonnable ou de façon disproportionnée – sur des segments de la population du fait de leur appartenance « raciale » ou ethnique. »

Le profilage racial nous concerne tous.

Il cause de terribles ravages. Pourtant, il demeure largement un sujet tabou et, trop souvent, nous le regardons comme une fatalité.

La Commission reçoit beaucoup de plaintes de profilage racial (plus de 100 dossiers depuis 2005) et nous savons qu'en plus de nombreux incidents ne font pas l'objet de plainte.

Sur ce, une dizaine de causes de profilage racial impliquant des policiers ont été portées par la Commission devant le Tribunal des droits de la personne.

Malheureusement, de nombreuses procédures entreprises par les avocats de la SPVM augmentent les délais et empêchent le Tribunal de se pencher sur le fond de la question. De plus, vous avez probablement entendu parler de la requête en Cour Supérieure récemment déposée par la Ville de Montréal, qui conteste le droit de la Commission d'émettre des citations à comparaître à l'endroit des policiers afin qu'ils puissent être entendus dans le cadre d'une enquête de profilage racial.

Cette dernière action va encore retarder le déroulement de nos enquêtes et prolonger indûment les délais de mener à terme ces dossiers.

Pour ceux qui doutent encore de notre volonté d'action, nous réitérons notre engagement de mener à terme nos enquêtes et de ne pas nous laisser décourager par ces tactiques dilatoires.

En outre, soulignons que, pour la toute première fois en 2008-2009, les motifs race, couleur et origine ethnique et nationale se classent au premier rang des motifs à l'origine des plaintes en matière de discrimination. Elles représentent plus du quart des plaintes reçues durant cette période.

Malgré cela, plusieurs continuent d'éviter d'appeler le profilage racial par son vrai nom : le racisme.

Pour ma part, en préparation à la consultation sur le profilage racial, j'ai rencontré une soixantaine de groupes communautaires depuis le mois de juin et j'ai pu constater à quel point le profilage racial mine gravement la confiance – particulièrement des jeunes – à l'égard de nos institutions, et il faut bien l'admettre aussi à l'égard de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. Le profilage racial entraîne une méfiance accrue, chez les adultes comme chez les jeunes, envers le système de justice pénale, les organismes de maintien de l'ordre et le système d'éducation.

Ce qui me trouble le plus, c'est qu'il semble y avoir un sentiment de résignation et d'acceptation du profilage racial comme s'il s'agissait d'un fait normal de la vie contre lequel on ne peut rien.

De nombreux participants à notre consultation sur le profilage racial et ses conséquences, lancée en septembre dernier, ont déclaré se sentir inférieurs ou bien dévalorisés sur le plan de l'appartenance à la société depuis qu'ils ont été victimes de profilage. Ils sont convaincus que, peu importe ce qu'ils réalisent ou leur degré de réussite, ils seront toujours considérés comme faisant partie d'un élément indésirable de la société.

Si nous voulons changer ces mentalités, il nous faut se donner les moyens d'agir de telle sorte que réflexion et action se conjuguent et servent à l'affirmation d'une prise de conscience collective.

J'ai la ferme conviction que l'incompréhension, l'exclusion et la violence, toujours injustifiées, sont le résultat de dialogues qui n'ont pas eu lieu et de débats qui sont restés lettres mortes.

Pour changer les choses, il nous faudra une volonté inscrite dans la durée, une volonté prenant appui sur une prise de conscience collective. Le profilage racial plonge ses racines dans nos modes de vie :

nous devons les faire évoluer. Souvent nous agissons sur le tard : nous devons le dépister systématiquement et agir plus tôt.

Voilà pourquoi la Commission a lancé une consultation sur le profilage racial et ses conséquences, en complément de son traitement des plaintes et de son action judiciaire. Nous avons voulu donner une voix aux 14-25 ans des communautés racisées qui vivent le profilage racial afin de susciter un débat.

Nous avons également voulu offrir un forum public aux institutions et aux organismes communautaires afin d'identifier des solutions pour contrer cette forme de discrimination raciale.

Nous avons, en outre, rencontré une centaine de personnes œuvrant dans le milieu communautaire, telles que des directeurs d'association et des travailleurs de rue. Vous le savez, puisque certains d'entre vous ont participé à ces rencontres. Nous avons aussi organisé des conférences dans de nombreux cégeps de Montréal et d'ailleurs.

À partir des témoignages recueillis et des travaux de recherche sur le sujet, la Commission publiera, au début de l'année 2010, un document de consultation qui servira de base à la tenue de forums publics. Ces forums auront lieu au printemps.

J'en profite d'ailleurs pour vous réitérer notre invitation aux institutions publiques, aux groupes communautaires, aux intervenants sociaux, aux victimes de profilage racial et à toute personne intéressée à participer à ces forums qui porteront en priorité sur l'identification de solutions.

La Commission, quant à elle, prévoit de publier son rapport, incluant ses recommandations, avant la fin de l'année 2010. Bien sûr, nous nous engageons dès maintenant à en assurer le suivi.

Nous venons tout juste de terminer la première étape de cette consultation et permettez-moi de vous dire à quel point je suis touché que les jeunes nous aient accordé leur confiance en acceptant de nous rapporter comment ils vivent ou ont vécu le profilage racial.

Approximately 150 people have agreed to share their racial profiling experiences whether at school, in public spaces or with the child and youth protection system.

The submissions we received are extremely relevant. They confirm not only that racial profiling exists, but that it has an impact on all aspects of the lives of young persons, as well as undermining their sense of belonging to society.

The Commission is very concerned about the impact of systemic discrimination. Assessing and tackling systemic discrimination can be very complex. Nevertheless, the Commission expects organizations to be aware that their "normal way of doing things" may be having a negative impact on racialized people.

The Commission's report on racial profiling will put forward a number of recommendations to address the issue of racial profiling: for government, for police services, for organisation and institutions, for leaders and other role models.

Right now, taking preventive action and educating people are the best strategies to fight racial profiling.

The fight against racial profiling is therefore an absolute priority.

Another issue which has been at the forefront of the Commission's work is the plight of the homeless and how they are victims of social profiling because they are poor, visible and when we encounter them make us feel uncomfortable.

People living on the streets are the target of social profiling by police and public transit officials. They have received from the police of Montreal a disproportionate number of tickets for minor offences.

In our groundbreaking report published last month, the Commission took issue with a regulation outlawing dogs in Emilie-Gamelin Park and Viger Square, as well as a bylaw that closed the last remaining 15 parks to the public overnight.

Why?

Because these regulations were specifically designed to target the homeless. Moreover, the number of tickets handed out to the homeless jumped a staggering 327 per cent between 1994 and 2005.

This is unacceptable.

Thirty per cent of the tickets issued to the citizens of Montreal are being given to the homeless people although they only represent one per cent of the population.

The excessive use of the courts to deal with the homeless is the result of targeted police practices influenced by a will of City Hall to fight incivilities and aimed at removing the homeless from the public space, rather than a neutral and impartial enforcement of the law.

The Montreal bylaws violate the right of homeless people to life, personal security and access to public spaces and constitute discrimination under section 10 of the Quebec Charter.

In this report, we have documented how young homeless people are especially and excessively penalized for loitering, jaywalking or even lying on a park bench – an infraction that carries a \$500 fine. According to the bylaw of the city of Montreal, if you are lying on a park bench, you are misusing urban furniture.

I'm quite certain that if we were to lie on a park bench dressed as we are today, it is very doubtful that we would be ticketed for misusing urban furniture and we would certainly not be facing a \$500 fine. It's a clear illustration of what we have described in our 200 page report.

Parmi les 14 recommandations de la Commission contenues dans son avis, nous demandons au gouvernement de financer la construction de logements sociaux et d'investir davantage dans des mesures de soutien à la réinsertion sociale des personnes itinérantes.

La Commission demande également au gouvernement du Québec de renforcer, dès que possible, les droits économiques et sociaux de la Charte pour protéger les populations les plus vulnérables de la société, notamment les personnes en état d'itinérance.

Nous continuerons notre travail en 2010.

Nous avons l'intention de rencontrer les élus municipaux et provinciaux afin d'identifier des solutions pour éradiquer le profilage social.

Permettez ici que je vous dise que ce rapport a été plutôt bien reçu par les instances municipales, mais la Commission compte sur les organismes et les institutions comme les vôtres pour soutenir notre attention et dire aux élus de tous les paliers de gouvernement qu'il faut agir dans ce dossier et qu'il faut agir maintenant.

Conclusion

Plus de 60 ans se sont écoulés depuis la proclamation de la *Déclaration universelle des droits de l'Homme*.

Chacune et chacun d'entre nous avons le pouvoir d'abattre les obstacles, les murs de haine et d'indifférence qui s'élèvent en nous et autour de nous.

Il s'agit d'en attaquer les fondations, c'est-à-dire les préjugés et les injustices sur lesquels ils s'érigent.

Il s'agit de briser une à une les solitudes qu'ils créent et qui acculent encore trop d'entre nous à l'isolement, à l'exclusion et à la détresse.

Il s'agit de miser sur cette ouverture, si petite soit-elle, pour que puissent naître des promesses de fraternité et de solidarité.

Voilà pourquoi la Commission a voulu s'attaquer à tous ces dossiers.

Chaque geste compte.

En ces temps difficiles, dans un monde où se creusent les inégalités et où la pauvreté prend de nouvelles formes, on risque de perdre de vue les personnes, ainsi que leurs droits fondamentaux.

L'objectif de réduction des dépenses publiques, conjugué à des efforts de relance économique, peut menacer de nombreux acquis sociaux.

Pour faire face à la pauvreté, la mise en œuvre des droits économiques et sociaux nous apparaît de plus en plus comme l'un des enjeux de droits majeurs de notre époque. À bien des égards, les droits économiques et sociaux demeurent les parents pauvres de la Charte.

La Commission considère que la garantie juridique de ces droits doit être considérablement renforcée. Non seulement nous sommes déterminés à faire avancer les droits fondamentaux de la personne, mais nous tenons à réaffirmer aussi notre engagement à promouvoir le respect des droits de la personne et des droits de la jeunesse au cours des prochaines années.

Nous devons renforcer notre collaboration et nous appuyer mutuellement en faveur de nos objectifs communs : le respect et la protection de droits fondamentaux pour tous.

Nous n'abandonnerons pas le sort des itinérants, ni celui des personnes victimes de profilage racial.

Je vous remercie.

10 décembre 2009